

## REUNION DU 14 AVRIL 2022

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 14 avril 2022, à 20 heures 30, à la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Maire.  
Mme HENS a été désignée secrétaire de séance.*

Présents : M. LALLE, Mme FERAL, M. CLAPIER, Mme ROLLAND, M. GRAS, Mme HENS, M. LEMOURIER, Mme PETIT, M. PUECH.

Procurations : Mme CATUSSE a donné procuration à Mme PETIT ; Mme SAHUC a donné procuration à Mme FERAL ; M. DALLO a donné procuration à M. GRAS ; M. TURLAN a donné procuration à M. CLAPIER ; Mme GRIPPON a donné procuration à M. LEMOURIER.

Absent : M. PRIVAT.

### Ordre du jour :

Résultats de l'appel d'offres pour l'extension du groupe scolaire de Bezannes  
Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Principal de la Commune  
Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune  
Affectation des résultats du Budget principal  
Vote des taux d'imposition pour 2022  
Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune  
Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques  
Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques  
Affectation des résultats du Budget Panneaux Photovoltaïques  
Vote du Budget Annexe 2022 Panneaux photovoltaïques  
Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle  
Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle  
Affectation des résultats du Budget Couvent de Chantemerle  
Vote du Budget Annexe 2022 Couvent de Chantemerle  
Extension du réseau public d'eau potable pour alimenter un terrain constructible situé à Bezannes  
Renforcement du réseau public d'eau potable pour alimenter des terrains constructibles situés au lieu-dit Saint Julien de Rodelle  
Tarifs de la salle des fêtes de Saint Julien de Rodelle pour les habitants de la commune de Bozouls  
- Période de juillet 2022 à septembre 2023  
Résultat de l'enquête publique portant sur la désaffectation et l'aliénation d'un délaissé et d'une portion de chemins ruraux au lieu-dit Lestourguie  
Tableau des effectifs 2022  
Travaux en cours et à réaliser  
Questions diverses

### **Résultats de l'appel d'offres pour l'extension du groupe scolaire de Bezannes :**

Monsieur le Maire indique que suite à la décision de l'extension du groupe scolaire de Bezannes, un marché a été passé, de ce fait la commission d'appel d'offres qui s'est réunie les 21 mars 2022 et 4 avril 2022, a décidé d'attribuer, à l'unanimité, les différents lots, à l'exception des lots 6 et 7, qui sont rendus infructueux.

La commission d'appel d'offres a retenu seulement la tranche optionnelle n°2, c'est-à-dire « Equipement OFFICE ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil municipal décide :

- D'entériner la décision de la commission d'appel d'offre
- La durée globale d'exécution est de 12 mois.
- Le début d'exécution démarre à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget Principal.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché de travaux pour l'extension du groupe scolaire de Bezannes, avec les sociétés détaillées ci-après et faire approuver les pièces nécessaires au lancement des travaux.

Lot n°	Intitulé du lot	Titulaire	Montant € HT
1	Terrassement – VRD	TPA COSTES -Jean-Michel COSTES LADEYROLLES 12330 MOURET	<b>61 850.25</b>
2	Gros œuvre	SARL BATIMENT COURREGÉ – Patrick COURREGÉ ZA LE PUECH 75 RUE DU LEVANT 12160 BARAQUEVILLE	<b>137 258.67</b>
3	Enduit	SARL COTE ISOLATION 2 AVENUE PAULIN DAUDE 48000 MENDE	<b>10 371.50</b>
4	Charpente Bois métal	EURL EMILIE VIGUIER – CHARPENTIER LA PICARDIE HAUTE 12330 SALLES LA SOURCE	<b>39 843.09</b>
5	Couverture zinguerie étanchéité	SAS CROUZET GUIRAL ZA DE LA BOUYSSÉ 12500 ESPALION	<b>42 351.11</b>
6	Menuiseries extérieures serrurerie	PROCEDURE INFRUCTUEUSE	
7	Cloison Faux-Plafonds	PROCEDURE INFRUCTUEUSE	
8	Menuiserie intérieure	SARL BRAS TURLAN 7 RUE DE FONCOURIEU 12330 MARCILLAC	<b>24 076.83</b>
9	Carrelage -faïence	SARL SANHES JEAN-CLAUDE ET FILS LOT. LES FURGATIERES 12320 SENERGUES	<b>18 136.32</b>
10	Peinture	SAS GASTON PERE ET FILS 45 ROUTE DE BONISSAL 12300 DECAZEVILLE	<b>14 836.52</b>
11	Sol souple	ENT LAURIAK GILLES LOT. CROIX DE LA ROMIOGUIERE 12300 DECAZEVILLE	<b>8 598.75</b>
12	Electricité CFA /CFO	AGV FLOTTES ELECTRICITE 329 RUE DE LA FERRONNERIE 12000 RODEZ	<b>50 957.87</b>
13	CVC – Equipement office (avec option n°2)	THERMATIC SAS 16 RUE NICEPHORE NIEPCE GAZET 4 OLEMPES 12033 RODEZ CEDEX 9	<b>168 507.94</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Principal de la Commune :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune :**

Pour l'examen et l'approbation du compte administratif, la séance est présidée par Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Elle présente et commente aux élus le compte administratif de l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	668 162.41 €
RECETTES	800 143.35 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	131 980.94 €
RESULTAT N-1	29 000.00 €
RESULTAT CUMULE	160 980.94 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	369 595.34 €
RECETTES	405 026.09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 430.75 €
RESULTAT N-1	-23 008.00 €
RESULTAT CUMULE	12 422.75 €

Restes à réaliser dépenses : 689 504.75 €

Restes à réaliser recettes : 547 258.21 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion 2021 du comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Affectation des résultats du Budget principal :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 160 980,94 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 131 980.94 €

Report en fonctionnement R 002 : 29 000,00 €

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Vote des taux d'imposition pour 2022 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition de 2022 afin de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et de voter les taux d'imposition pour le Budget Primitif de 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide, de ne pas augmenter le taux des taxes foncières pour 2022 à savoir :

	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	636 500	40.65 %	258 737.00
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	68 800	89.60 %	61 645.00

<b>Produit fiscal attendu</b>	<b>320 382.00</b>
-------------------------------	-------------------

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune :**

Monsieur Le Maire, présente le projet de budget 2022 de la Commune. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget arrêté lors des réunions précédentes, avec notamment l'inscription des programmes suivants :

- Extension du groupe scolaire de Bezannes
- Frais d'études : (extension du groupe scolaire, Plaine de jeux de Laubarède, Aménagement des abords de la salle des fêtes de St Julien de Rodelle)
- Achat de terrains
- Travaux de voirie à St Julien de Rodelle et aux Escabrins
- Achat de radars pédagogiques et panneaux d'affichage
- Réfection du mur place de l'église à Rodelle
- Eclairage public : remplacement des luminaires ballons énergivores
- Peinture des volets de la mairie
- Entretien des stades
- Extension de réseaux
- Poursuite de la restauration des églises de Rodelle, Lagnac, et Maymac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, APPROUVE le budget principal 2022 de la Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	898 782.11	898 782.11
<b>Section d'investissement</b>	1 403 463.40	1 403 463.40
<b>TOTAL</b>	<b>2 302 245.51</b>	<b>2 302 245.51</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le compte de gestion du Budget Panneaux Photovoltaïques du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques :**

Pour l'examen et l'approbation du compte administratif, la séance est présidée par Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Elle présente et commente aux élus le compte administratif de l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 824.56
RECETTES	3 570.87
RESULTAT DE L'EXERCICE	746.31
RESULTAT N-1	2 725.50
RESULTAT CUMULE	2 195.92
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 297.85
RECETTES	3 275.89
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21,96
RESULTAT N-1	-1 275.89
RESULTAT CUMULE	-1 297.85

Monsieur le Maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget Panneaux Photovoltaïques, conforme au compte de gestion 2021 du comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marielle FERAL, 1<sup>ère</sup> adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Affectation des résultats du Budget Panneaux Photovoltaïques :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 746.31 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 1 297.85 €

Report en fonctionnement R 002 : 898.07 €

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Vote du Budget Annexe 2022 Panneaux photovoltaïques :**

Monsieur Le Maire, présente le projet de budget annexe 2022 « Panneaux photovoltaïques ». Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget arrêté lors des précédentes réunions, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	4 817,40	4 817,40
<b>Section d'investissement</b>	4 617,85	4 617,85
<b>TOTAL</b>	<b>9 435,25</b>	<b>9 435,25</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, approuve le budget annexe 2022 Panneaux Photovoltaïques.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le compte de gestion du Budget Couvent de Chantemerle du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle :**

Pour l'examen et l'approbation du compte administratif, la séance est présidée par Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe. Elle remercie M. CLAPIER pour la gestion du Couvent qui nécessite un gros investissement de sa part.

Elle présente et commente aux élus le compte administratif de l'exercice 2021 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	18 351.72
RECETTES	79 372.42
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 020.70
RESULTAT N-1	- 2 986.24
RESULTAT CUMULE	58 034.46
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	0
RECETTES	702.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	702.00
RESULTAT N-1	8 000.00
RESULTAT CUMULE	8 702.00

Monsieur le Maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget du Couvent de Chantemerle, conforme au compte de gestion 2021 du comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Affectation des résultats du Budget Couvent de Chantemerle :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 61 020,70 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement dépenses 002 : 58 034,46 €

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Vote du Budget Annexe 2022 Couvent de Chantemerle :**

Monsieur Le Maire, présente le projet de budget annexe 2022 du Couvent de Chantemerle. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget arrêté lors des précédentes réunions, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	103 749.98	103 749.98
<b>Section d'investissement</b>	32 801.98	32 801.98
<b>TOTAL</b>	<b>136 551.96</b>	<b>136 551.96</b>

Ce budget permettra de réaliser les programmes suivants :

- Renouvellement de tous les matelas
- Remplacement des fenêtres
- Peinture des boiseries
- Pose de faux plafonds dans la salle déjeuner
- Remplacement pompe fioul chaudière
- Achat kit de couchage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, approuve le budget annexe 2022 Couvent de Chantemerle.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Extension du réseau public d'eau potable pour alimenter un terrain constructible situé à Bezannes :**

Monsieur le Maire indique qu'afin d'alimenter une parcelle constructible située au lieu-dit Bezannes – Chemin de l'Aubarède, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau public d'eau potable existant, sur une longueur d'environ 184 mètres linéaires sous voirie depuis la canalisation existante située sous la RD n°27.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Montbazens-Rignac, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 20 510,80 € H.T., y compris les frais de maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Montbazens-Rignac d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités ;
- de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 14 874,18 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de Montbazens-Rignac ;

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Renforcement du réseau public d'eau potable pour alimenter des terrains constructibles situés au lieu-dit Saint Julien de Rodelle :**

Monsieur le Maire indique qu'afin d'alimenter des parcelles constructibles situées au lieu-dit Saint Julien de Rodelle - Route de la Sarrade, il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau public d'eau potable existant.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Montbazens-Rignac, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 32 721,78 € H.T., y compris les frais de maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Montbazens-Rignac d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités ;
- de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 4 124,08 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de Montbazens-Rignac ;

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Tarifs de la salle des fêtes de Saint Julien de Rodelle pour les habitants de la commune de Bozouls - Période de juillet 2022 à septembre 2023 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de son collègue maire de Bozouls, Monsieur Jean-Luc CALMELLY, à savoir la possibilité pour les habitants et les associations de la commune de Bozouls d'utiliser la salle des fêtes de Saint Julien de Rodelle à des tarifs préférentiels pendant toute la durée des travaux de réhabilitation du complexe « Cardabelle » constitué par l'actuelle salle des fêtes de Bozouls, entre juillet 2022 et septembre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal décide que :

- les habitants de la commune de Bozouls souhaitant réserver la salle des fêtes de Saint Julien de Rodelle entre le mois de juillet 2022 et le mois de septembre 2023 inclus pourront bénéficier des mêmes tarifs de location que les habitants de la commune de Rodelle, à savoir :
  - 190 € de location (nettoyage compris) dont 90 € à verser lors de la réservation de la salle.
  - 240 € de location avec chauffage, période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars inclus (nettoyage compris), dont 120 € à verser lors de la réservation de la salle.
  - Montant de la caution fixé à 700€.
  - Associations d'intérêt communal : seule une participation au nettoyage de 80 € est demandée.
- en cas de double demande, les habitants de la commune de Rodelle seront prioritaires sur ceux de la commune de Bozouls.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Résultat de l'enquête publique portant sur la désaffectation et l'aliénation d'un délaissé et d'une portion de chemins ruraux au lieu-dit Lestourguie :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'enquête d'utilité publique relative à la désaffectation et l'aliénation d'un délaissé et d'une portion de chemins ruraux au lieu-dit Lestourguie, qui s'est déroulée en Mairie du 8 au 23 mars 2022 inclus.

Après avoir pris connaissance du registre d'enquête publique et des conclusions favorables de Monsieur Jacques LEFEBVRE, commissaire enquêteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- décide de procéder à la désaffectation et à l'aliénation d'un délaissé et d'une portion de chemins ruraux au lieu-dit Lestourguie, sur la commune de Rodelle.
- décide de vendre à Monsieur Hervé PUECH :
  - o la parcelle cadastrée Section N numéro 1066, d'une superficie totale de 93 m<sup>2</sup>, moyennant 40 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 720 euros ;
  - o la parcelle cadastrée Section N numéro 1067, d'une superficie totale de 173 m<sup>2</sup>, moyennant 40 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 6 920 euros.
- rappelle que tous les frais de cette opération, y compris ceux liés à l'enquête publique, seront entièrement à la charge de M. Hervé PUECH.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes relatifs à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Tableau des effectifs 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des effectifs est un élément qui fait partie intégrante de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il est de ce fait appelé à être en constante mutation, la mise à jour intégrant les mouvements de personnel, les recrutements ainsi que les dernières réussites aux concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal adopte le nouveau tableau, ci-dessous, des effectifs de la Commune de Rodelle.

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 14 avril 2022</b>					
<b>GRADES</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETAIRES OUVERTS</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DONT TEMPS NON COMPLET</b>	<b>DISPONIBILITES</b>
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Territorial	A	1	1	1	
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	1	1		
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Agent de maîtrise	C	2	2		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	1	
Adjoint technique	C	1	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Travaux en cours et à réaliser :**

**Mur place de l'Eglise de Rodelle :** Les travaux de prolongement du mur en pierre sont terminés. Coût des travaux : 3 413.10 € TTC. Les employés vont rajouter de la grave et déplacer le panneau « voie sans issue ».

**Sacristie de Lagnac :** Travaux effectués par les employés municipaux : Enduit par les murs et pose d'un parquet.

**Couvent de Chantemerle :** L'habillage sous le toit de l'oratoire de la vierge, situé dans le parc du Couvent a été enlevé et les piliers ont été nettoyés, travaux effectués par les employés.

**Panneaux de signalisation :** Plusieurs panneaux de signalisation ont été nettoyés à la pression.

**Panneaux côte des vignes :** Suite aux remarques des organisateurs du rallye du Rouergue. Le Conseil municipal est d'accord pour positionner deux balises « virage dangereux » au niveau du grand virage dans la côte des vignes.

**Mur ancienne école de St Julien :** Les employés effectueront des travaux de réparation du mur donnant accès aux caves entre l'ancienne école de Saint-Julien et le Couderc.

## **Questions diverses :**

### **Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire :**

Nécessité de procéder à un débat sur les garanties de protection sociale complémentaire santé et prévoyance, afin de discuter des orientations de protection sociale complémentaire pour les agents de la collectivité. Elle couvre :

- les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès : il est alors question de risque « prévoyance » ou de couverture « maintien de salaire ».
- les risques d'atteinte à l'intégralité physique et à la maternité : il est alors question de risque « santé » ou complémentaire maladie.

Monsieur le Maire prends acte de la tenue du débat sur les enjeux, la compréhension des risques, la situation actuelle de la commune et le calendrier de mise en œuvre.

**Demande régularisation domaine public :** Suite au courrier de monsieur et madame BRUEL, qui viennent de se porter acquéreur d'un ensemble de bâtiments agricole au lieu-dit Escabrins Commune de Rodelle. Un des bâtiments a été construit sur le domaine public, il est demandé à la Mairie la possibilité de régulariser cette situation. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette régularisation, il faut toutefois procéder à une enquête d'utilité publique pour régler cette situation.

**Demande d'acquisition du domaine public :** Suite à la demande de Mme BAERT, qui souhaite acquérir une portion du domaine public jouxtant sa future propriété au lieu-dit Escabrins, Monsieur le Maire doit se rendre prochainement sur place.

**Rocher de Rodelle :** Un gros bloc de rocher s'est détaché de la paroi et est tombé dans la parcelle située en contre-bas chez monsieur JOYES. Un courrier en recommandé a été adressé au propriétaire de cette parcelle, mais n'a pas été retiré par celui-ci.

**Compromis de vente signé :** Monsieur le Maire indique que le compromis de vente, concernant la vente du terrain destiné à accueillir une micro-crèche par Mme GJERMINE, a été signé le 6 avril dernier chez Me Maître BOUSSAGUET.

**Réunion des associations** : le 13 mai 2022 à 20h30 en Mairie.

**Cérémonie du 8 mai** : Déroulement de la cérémonie le dimanche 8 mai : 10h messe et 10h30 dépôt de gerbe au monument aux morts de Rodelle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.